

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-neuf novembre, à dix-huit heures et deux minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans la salle de réunion du centre aquatique Maurice Perry au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 23 novembre 2023

Date d'affichage : le 23 novembre 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 34

Votants : 34 + 10 = 44

Votants par procuration : 10

Absents excusés : 5

Absents : 8

Présents : MM.TRINQUIER Gilles, CAHU Robert, ROUDIL Joël, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, FURESTIER David, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM.VIALA Christian, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, CATHALA Serge, DREVON Nicolas, WEITZ Bruno, Mme BARON Réjane, M. FERRAULT Claude, Mme GIBERGUES Laetitia, MM. MOH Cyril, OLIVIERI Bruno, Mme ROUX Florence, MM. CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, Mme AGNIEL Virginie, M.MOLINES Louis, Mme LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations :

Mme MOURET Aube à M. CRUVEILLER Fabien
M.ACQUIER Jean-Yves à Mme GIBERGUES Laetitia
M. HERNANDEZ Frédéric à M. CATHALA Serge
Mme MASOT Alexandra à M. MONEL José
Mme AUBERT Martine à M. JEAN Lionel
Mme DRACS Marie Andrée à Mme ROUX Florence
MM. BERTO Stéphan à Mme BARON Réjane
M. TARQUINI Joseph à M. OLIVIERI Bruno
M.GAILLARD Olivier à Mme AGNIEL Virginie
Mme MARTIN Catherine à M. DREVON Nicolas

Absents excusés: M.GRAS Guillaume, Mmes BARBIER Mireille, ROTTE Sandrine, M. FIORENZANO Johan, SOULIER Cyril.

Absents: MM ZUCCONI Jean-Pierre, GAUBIAC Laurent, BRESSET Cyrille, CLAVEL Christian, JAHANT Guy, BARON Jérôme, Mmes MEUNIER Hélène, TARNOWSKI Gabrielle.

Secrétaire de séance : M. JEAN Lionel

Début de séance : 18h02

Délibération n°103/2023: Rapport d'activités du SITOM SUD GARD

Lionel JEAN indique que la communauté de communes adhère au syndicat de traitement d'ordures ménagères et assimilés du SITOM SUD GARD pour 8 communes : Aigremont, Canaules et Argentière, Cardet, Cassagnoles, Lédignan, Maruéjols les Gardons, Saint Bénézet et Savignargues pour une population de 4 834 habitants.

Il précise que le code général des collectivités territoriales prévoit pour les syndicats, au même titre que pour les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, l'obligation de présenter un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Le SITOM SUD GARD a adopté en septembre 2023 son rapport 2022.

Il donne lecture du rapport annuel du SITOM SUD GARD et demande au conseil communautaire d'approuver ce bilan 2022 qui sera ensuite porté à la connaissance du public.

Joel ROUDIL indique que le rapport du SITOM SUD GARD est plus détaillé que celui du SYMTOMA. Il indique qu'au regard des refus de ri et des incidences financières pour la collectivité, il faut continuer à sensibiliser les usagers, trier c'est bien mais il faut le faire correctement.

Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la compétence environnement de la communauté de communes,
Considérant la nécessité de permettre aux citoyens d'être informés sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service public lié aux déchets
Considérant le rapport annuel pour l'année 2022 du SITOM SUD GARD,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le rapport annuel 2022 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets du SITOM Sud Gard tel qu'annexé

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.




Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :

Annexe 4

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

SITOM SUD GARD

Syndicat intercommunal
de valorisation et de traitement des
déchets ménagers



Sommaire

3 Édito du Président

4 Les compétences

5 Le territoire

6 Les chiffres clés

7 Les installations de traitement

8 Les faits marquants

10 La communication

15 Les éléments techniques

16 L'unité de valorisation énergétique Evolia

20 Le centre de tri Valréna

24 Les indicateurs techniques

26 Les indicateurs financiers

29 Les objectifs 2023

30 Le synoptique du bilan 2022

31 Le glossaire

Édito



Cette troisième année de gouvernance achevée, je souhaite établir un bilan à mi-mandat des actions entreprises. En devenant Président du Sitom Sud Gard, mon objectif premier était de maintenir une seule et unique ligne de four à l'unité de valorisation énergétique (UVE). Aujourd'hui, force est de constater que la question d'une seconde ligne est bel et bien derrière nous et je m'en réjouis !

En effet, ce nouveau rapport d'activité permet d'observer que la baisse des tonnages traités est amorcée, même si celle-ci doit encore se confirmer. Par ailleurs, la baisse des refus de tri est réelle, et cela tout en maintenant une maîtrise des coûts de traitement. Grâce aux efforts continus des équipes du Sitom Sud Gard et à leur forte présence sur le terrain pour sensibiliser le public, nous avons relevé ces premiers défis.

Concernant l'activité au sein de l'Ecopole, des travaux ont été entrepris. Nous avons pu assister à l'installation de ponts-bascules indépendants pour chaque site (UVE et centre de tri). Quant à la réfection de la voie d'accès, elle est en cours de finalisation. Ces travaux contribuent à la fois à l'optimisation de l'activité mais aussi à une meilleure fluidité du trafic sur le site.

Enfin en 2023, le nouveau contrat d'exploitation de l'UVE devrait permettre d'accroître les performances énergétiques de l'installation, tout en assurant une couverture plus grande du réseau de chauffage urbain, à un tarif que nous espérons compétitif.

À mi-parcours, nous avons déjà accompli ensemble, agents et élus du syndicat, un travail colossal. À présent, tournons-nous vers les nouveaux challenges à relever notamment en termes de réduction des déchets.

Richard TIBÉRINO
Président

REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023 3

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20231129-CCPC_103_29

Les compétences et le territoire

Le Sitom Sud Gard est compétent en matière de valorisation et de traitement des déchets ménagers collectés par les sept intercommunalités adhérentes, soit 80 communes du sud du département.

Les différents types de valorisation

La valorisation matière :

- réutilisation
- recyclage
- compostage

> Plus de 16 000 tonnes de collecte sélective triées chaque année pour séparer les différentes matières en vue de leur recyclage.

> Près de 20 filières de traitement proposées par les 24 déchèteries.

La valorisation énergétique :

incinération avec production d'énergie électrique et thermique

> 100 397 tonnes valorisées dont 99 874 tonnes d'ordures ménagères du syndicat valorisées en chauffage et eau chaude sanitaire pour 20 000 foyers nîmois et plus de 49 000 MWh d'électricité produite.

L'élimination

Elle comprend la mise en décharge des déchets ultimes

> Seulement 7 293 tonnes de déchets ont dû être enfouies en l'absence de filière de valorisation.

Pour l'exercice de ses compétences, au-delà de la gestion courante de l'établissement, le syndicat assure un certain nombre de missions et notamment :

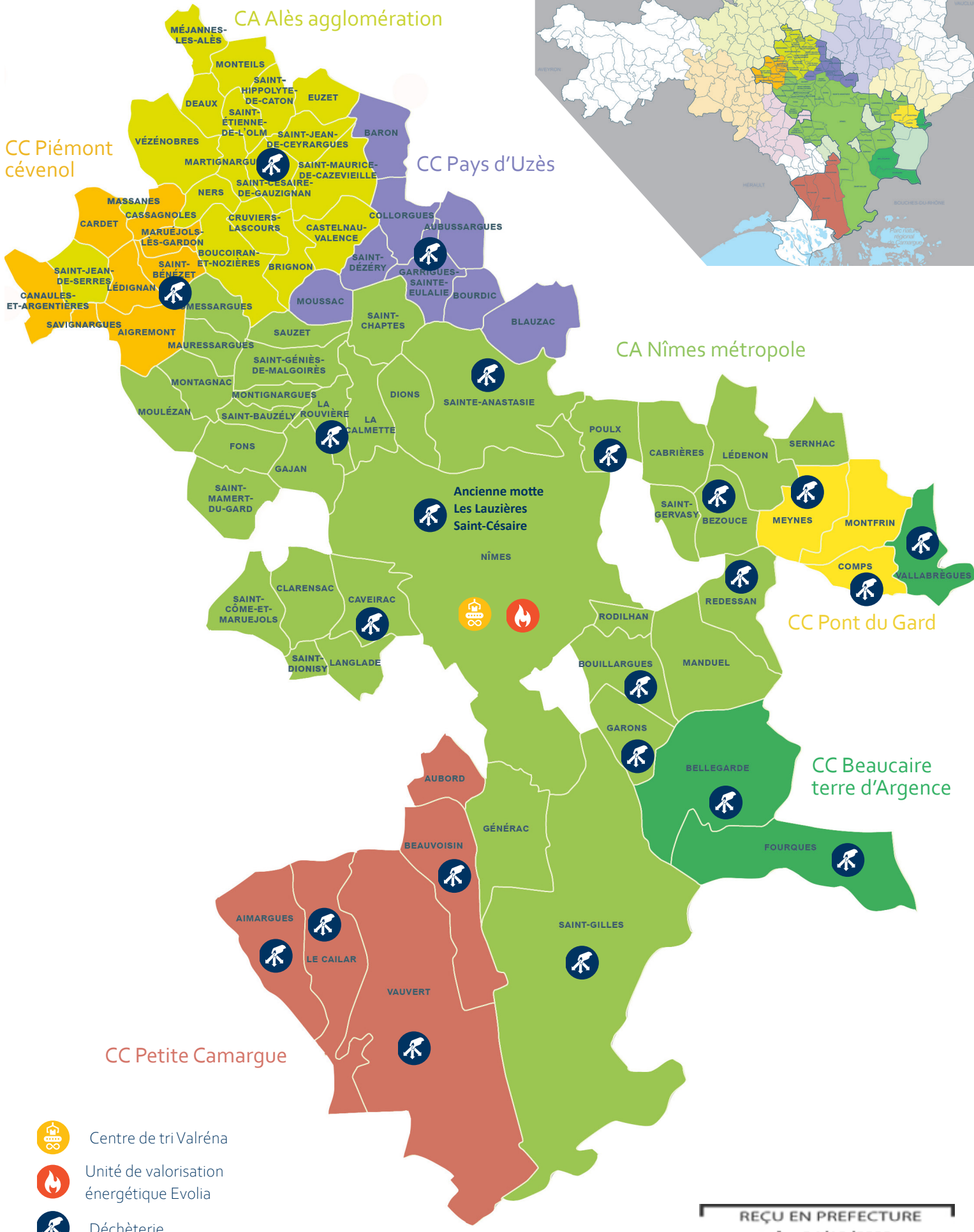
- L'étude, la réalisation et l'exploitation d'ouvrages liés à la valorisation et au traitement des déchets ménagers et assimilés, déchets végétaux, déchets occasionnels et des déchets d'activité. Il veille ainsi à la bonne exécution du contrat de service public de valorisation énergétique d'Evolia et du centre de tri Valrena, ainsi qu'au contrôle des accès à l'Ecopole (pesée des véhicules).
- La mise en place de dispositifs de prévention et de sensibilisation en matière de gestion des déchets ainsi que la communication liée à son activité.



REÇU EN PREFECTURE
le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20231129-CCPC_103_29



CC Piémont cévenol

CA Alès agglomération

CC Pays d'Uzès

CA Nîmes métropole

CC Pont du Gard

CC Beaucaire terre d'Argence

CC Petite Camargue

-  Centre de tri Valréna
-  Unité de valorisation énergétique Evolia
-  Déchèterie

REÇU EN PREFECTURE
 le 04/12/2023 5
 Application agréée E-legalite.com

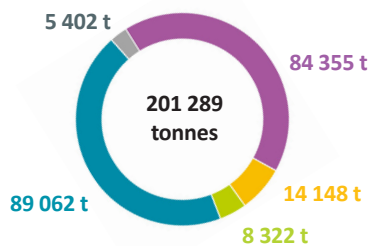
Les chiffres clé 2022

Gisement de déchets ménagers et assimilés

Déchets de voirie
évolution | -9,8 %



Déchèteries
évolution | -2,7 %

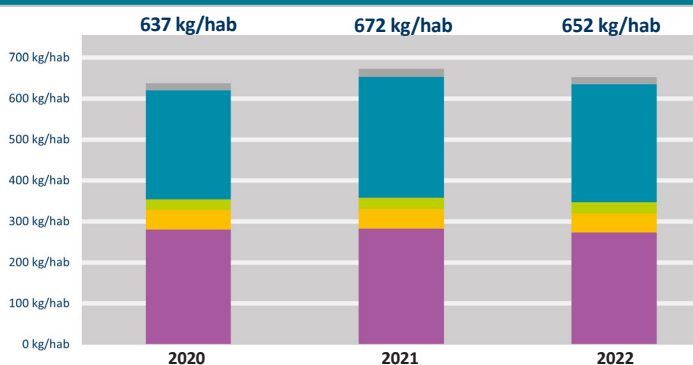


OMR
évolution | -3,4 %

Recyclables secs hors verre
évolution | -4,5 %

Verre
évolution | +0 %

Évolution de la production de DMA par habitant



Déchets de voirie

Déchèteries

Verre

Recyclables secs hors verre

OMR

Types de traitement des déchets collectés

Valorisation organique

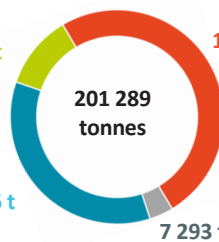


22 612 t

Valorisation matière



70 986 t

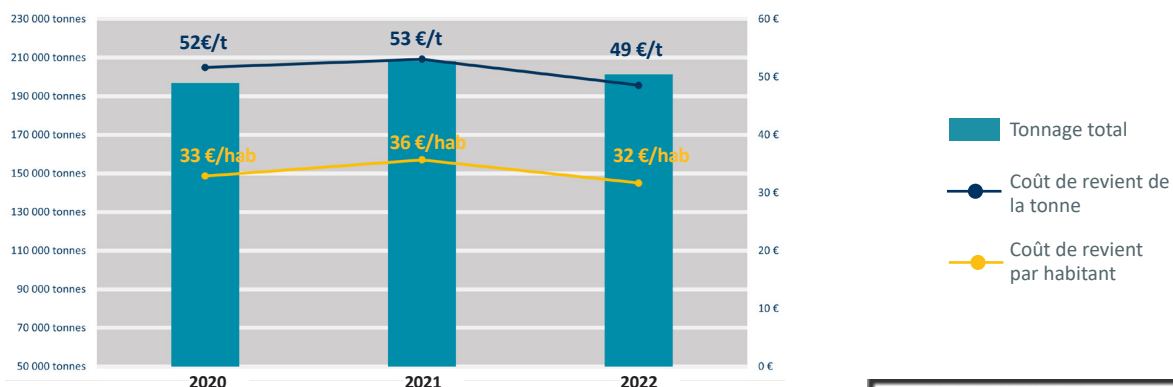


Valorisation énergétique



Enfouissement

Coût moyen du traitement des déchets collectés



REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20231129-CCPC_103_29

Les installations de traitement

Valorisation matière	Valorisation organique	Valorisation énergétique	Enfouissement	Prestataires	Destination Départemental - Régional - National
----------------------	------------------------	--------------------------	---------------	--------------	--

PRESTATAIRES

OMR			84 355 t		Veolia	UVE Evolia Nîmes (30)
Encombrants			10 382 t		Veolia	UVE Evolia Nîmes (30)
				3 758 t	Suez RV	ISDND Veolia Bellegarde (30)
Déchets de voirie			1 866 t		Veolia	UVE Evolia Nîmes (30)
				3 536 t	Suez RV	ISDND Veolia Bellegarde (30)
CS (emballages et papiers) et archives	10 879 t				Paprec	Centre de tri Valrena Nîmes (30)
Refus de tri			3 271 t		Veolia	UVE Evolia Nîmes (30)
Cartons (déchèterie)	2 258 t				Paprec	Centre de tri Valrena Nîmes (30)
Verre	8 322 t				OI Manufacturing	OI Manufacturing Vergèze (30)
Ferrailles	2 547 t				Aubord Recyclage	Aubord Recyclage Aubord (30)
Déchets verts (DV)		22 612 t			Suez RV / Cévennes Déchets / SBR SUEZ RV / Alliance Environnement	DV Bruts : compostage à la ferme (agriculteurs gardois) et compostage industriel et co-compostage : plateformes Ceval aux Salles-du-Gardon (30) , Grapsud à Cruviers Lascours (30) , Améthyst à Montpellier (34) , Fertisud à Bellegarde (30) DV Brovés : compostage à la ferme (agriculteurs gardois) et compostage industriel et co-compostage : plateformes Grapsud à Cruviers Lascours , Alliance Environnement à Gailhan , Sede à Nîmes et Tarascon (13) .
Bois	8 741 t				Sud Broyage Recyclage	Sud Broyage Recyclage Nîmes (30)
Gravats	30 150 t				CVM Créavie Cévennes Déchets	CVM Nîmes (30) Créavie Générac (30) Cévennes Déchets Alès (30)
Plâtre	2 287 t				Nicollin	Nicollin Nîmes (30)
DDS hors Ecodds			184 t		Chimirec	Chimirec Beaucaire (30)
Protoxyde d'azote	3 t				Océan	Océan Nîmes (30)
Huiles de vidange			114 t		Chimirec	Chimirec Beaucaire (30)
Batteries	6 t				Aubord Recyclage	Aubord Recyclage Aubord (30)
Cartouches	1,1 t				Printerre	Printerre Cherisy (28)

ECO-ORGANISMES

DDS (EcoDDS)			225 t		EcoDDS	filière REP
DEA	3 038 t				Eco-mobilier	filière REP
DEEE	1 899 t				Ecosystem	filière REP
Pneus	68 t				Aliapur	filière REP
Textiles	777 t				Re_fashion	filière REP
Piles	10 t				Screlec	filière REP

REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023 7

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20231129-CCPC_103_29

Les faits marquants

► Les marchés passés en 2022

- Valorisation du plâtre

Le marché a été attribué à la société Nicollin, le 1^{er} juillet 2022. Les bennes contenant moins de 50% (en poids) de déchets liés, autres déchets de plâtre ou indésirables sont traitées à 115 €HT/tonne. Au-delà, elles sont traitées à 208 €HT/tonne. Le refus est quant à lui traité à 450 €HT/tonne.

- Conditionnement, collecte et traitement des déchets diffus spécifiques (DDS) hors filière EcoDDS

Le prestataire retenu est la société Chimirec située à Beaucaire. Ce marché a débuté le 1^{er} oc-

tobre et inclut la prise en charge de l'amiante pour les EPCI désireux de s'en saisir.

- Déchets végétaux

Les marchés « broyage, transport et valorisation des déchets verts issus des plateformes de broyage (3 lots) » et « broyage et valorisation des déchets verts issus des déchèteries (4 lots) » ont été attribués au 1^{er} avril 2022. Les sociétés Suez organique, Alliance environnement, Cévennes déchets et SBR ont été retenues pour un ou plusieurs lots.

Mise en place du tri aux arènes ◀



Arènes de Nîmes

À la demande de la Direction des arènes, le Sitom Sud Gard est intervenu pour accompagner la mise en place du tri lors des festivals d'été. Un travail collaboratif a été instauré pour optimiser l'affichage et l'information auprès du personnel des buvettes, des loges, de la restauration et de la sécurité.

Si le dispositif reste perfectible, il est désormais installé et a déjà montré des résultats très encourageants durant l'été 2022.

► Lancement des travaux à l'Ecopole

Afin de rendre autonomes le centre de tri Valrena et l'unité de valorisation énergétique Evolia, chaque site dispose désormais de ses propres ponts-basculés.

L'entreprise Lautier Moussac a été choisie pour réaliser les travaux de génie civil, la société Arpège pour la fourniture des quatre ponts-basculés et le groupe Snef pour les raccordements électriques. Débutés début novembre, les travaux ont duré environ 3 mois pour un montant de 649 337 €HT.



Mise en place d'un pont-basculé du centre de tri / Nîmes

Une 2^e phase de travaux concernant la rénovation de la chaussée d'accès au site, cofinancée par Evolia, a été planifiée début 2023. Ils ont été attribués à la société Eiffage pour un montant de 753 752 €HT.

Ces réalisations ont nécessité une régulation de l'accès au site et par conséquent l'arrêt des visites du centre de tri pendant toute la durée des travaux ainsi que le changement des horaires de collecte pendant quelque



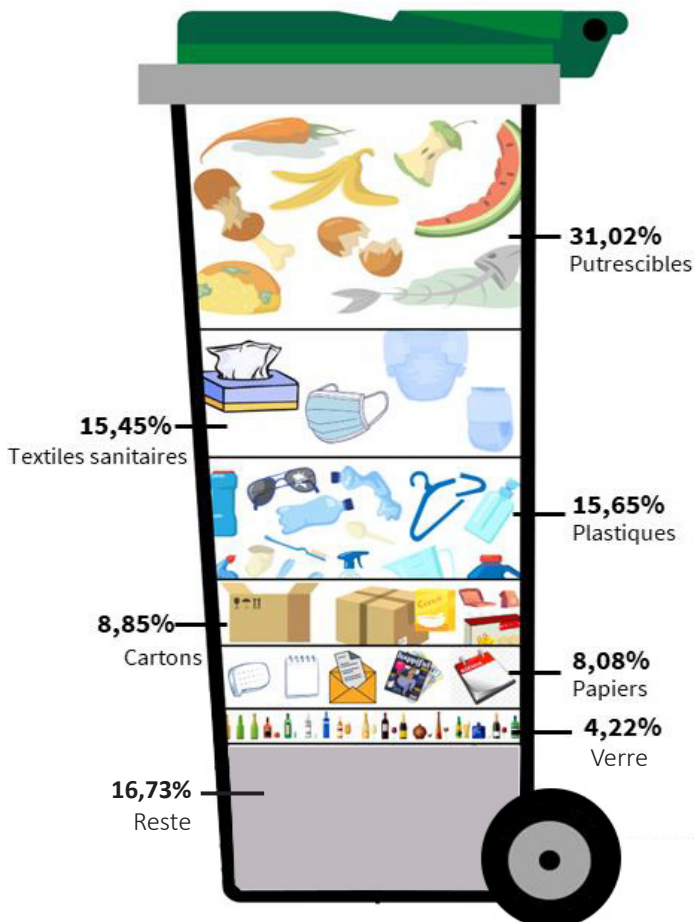
Campagne de caractérisations des ordures ménagères

Afin d'identifier le gisement de biodéchets et de dresser un état des lieux préalable au déploiement du tri à la source en 2024, le Sitom Sud Gard a lancé une campagne de caractérisations des ordures ménagères en fin d'année 2022.

Cette campagne a eu pour but d'évaluer les tonnages potentiellement valorisables et de proposer des solutions de valorisation et de prévention par rapport aux objectifs réglementaires (PRPGD, programme national de prévention...). Pour ce faire, 23 secteurs représentatifs du territoire ont été analysés durant 3 mois.

Une légère évolution en 5 ans

En 2022, une benne moyenne d'ordures ménagères des adhérents du Sitom Sud Gard est principalement constituée de déchets putrescibles (31% dont 5,4% de déchets de jardin), de textiles sanitaires (15,5%) et de plastiques (16% dont 10% d'emballages en plastique). Par rapport à 2017, on note une baisse significative du papier (-4,9%) et du plastique (-5,7%), résultant de l'évolution de la collecte sélective (extension des consignes de tri, collecte séparée du papier).



Résultat par nature de déchets - Visuel DV2E - 2022



Caractérisation par la société DV2E / Nîmes

Des axes d'amélioration identifiés

Le bilan montre que l'attention doit être portée sur les déchets putrescibles notamment les restes de cuisine qui ont augmenté ; les cartons ondulés ; les emballages papiers qui pourraient être mieux triés (sachets de boulangerie, pain, sacs papier de déjeuner sur le pouce...) ; les emballages composites qui peuvent être collectés dans la poubelle de tri ; les déchets médicaux (médicaments non utilisés) présents dans quasiment tous les échantillons ; les plastiques, qui ont nettement diminué, mais dont la marge de manœuvre reste encore importante

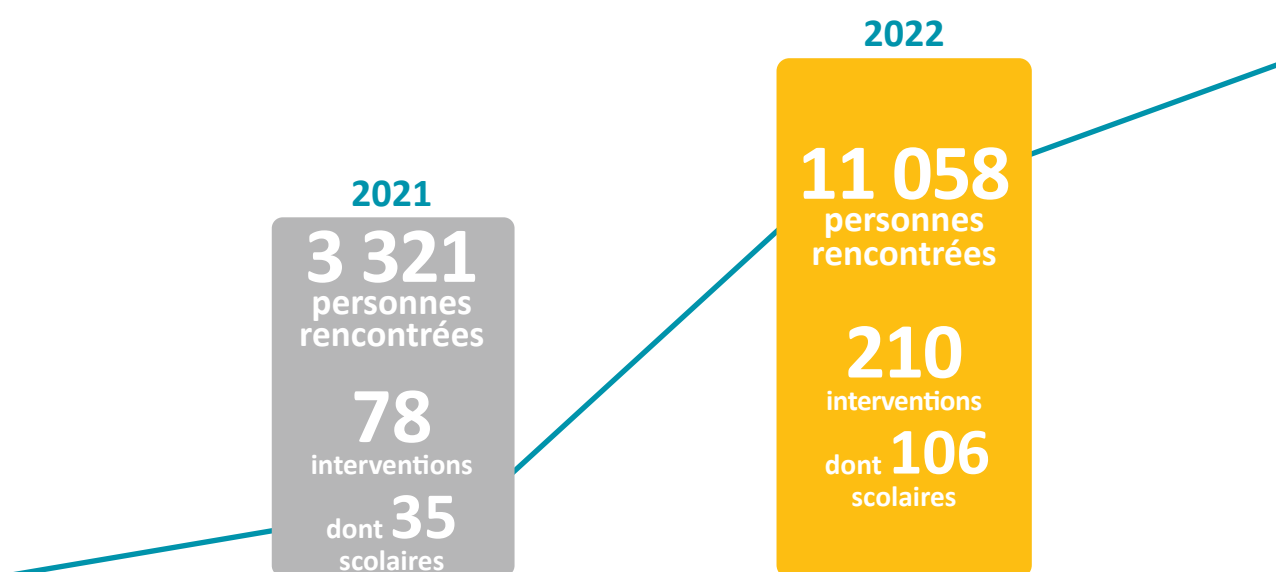
Dans l'ensemble, la composition des ordures ménagères résiduelles du Sitom Sud Gard est proche de la moyenne nationale. Des actions ciblées et locales peuvent aider à faire diminuer le tonnage annuel qui s'élève aujourd'hui à 283 kg/hab soit 12,7% de plus que la moyenne nationale (248kg/hab).

Communication et sensibilisation



Semaine de l'environnement à l'école / Bouillargues

Une forte présence sur le terrain pour sensibiliser tous les publics



L'année 2022 est marquée par une forte mobilisation des conseillères du tri. Le nombre d'animations et d'interventions sur le terrain ainsi que le nombre de personnes sensibilisées ont triplé.

Visites du centre de tri, formations au compostage, animations sur les marchés, manifestations, interventions dans les établissements scolaires mais aussi dans les centres aérés ou les maisons de quartier, les agents du Sitom Sud Gard ont multiplié les interventions pour toucher un large public. Pour ce faire, une réflexion

préalable a été menée pour identifier les lieux les plus opportuns à sensibiliser en fonction des résultats des caractérisations.

De nouveaux supports de communication ont été proposés et tout au long de l'année, les 3 panneaux de sensibilisation ont fait le tour des mairies du territoire.

► Un concours dans les écoles du quartier Pissevin

Suite à l'implantation de 29 colonnes d'apports volontaires dans le quartier de Pissevin, toutes les écoles primaires ont été sensibilisées : intervention en classe et jeu de relais pour les grands, bande dessinée commentée pour les plus petits... Les classes de CM1 et CM2 ont ensuite participé à un concours qui a permis la collecte de 335 Kg d'emballages que les enfants sont allés déposer dans les colonnes. Les 5 classes gagnantes ont été invitées par le syndicat au cinéma Sémaphore pour la projection du film "Donne-moi des ailes" de Nicolas Vanier, tourné en Camargue. Dans le cadre de cette action, ce sont plus de 1 000 familles qui ont été sensibilisées aux gestes de tri.



École Henri Wallon - Pissevin / Nîmes

► Journée mondiale du recyclage : les comités de quartier à l'honneur ◀

Le 18 mars, *journée mondiale du recyclage*, les Présidents des comités de quartiers de la ville de Nîmes ont été conviés à une visite guidée du centre de tri Valréna. Une trentaine de représentants ont honoré l'invitation. À cette occasion, l'organisation d'animations a été proposée et les supports de communication leur ont été présentés afin qu'ils puissent les diffuser dans leurs quartiers respectifs.



Visite des représentants des comités de quartier / Nîmes

► Porte-à-porte et marchés dans les villages pendant la saison estivale

La saison estivale 2022 a été l'occasion de mener une large campagne de porte-à-porte dans les 21 communes de moins de 500 habitants du territoire du Sitom Sud Gard. Les trois conseillères du tri ont sillonné ces villages pour échanger avec les habitants sur leurs pratiques de tri. En cas d'absence, un guide de tri a été déposé dans la boîte aux lettres. L'accueil a été généralement très chaleureux, d'autant plus dans les villages

où le syndicat n'avait jusqu'ici jamais organisé une telle campagne de sensibilisation. Un stock de guides de tri et d'affiches ont été distribués pour que tous soient mobilisés pour réduire les erreurs de tri.

Dans 12 autres communes du territoire, un stand d'information sur le bon geste de tri a été installé sur les marchés hebdomadaires. Ces animations ont permis aux habitants de poser toutes leurs questions sur le tri, le traitement, le rôle de chaque acteur des déchets, etc. Des guides de tri et des guides de compostage ont également été distribués.



Porte-à-porte dans les villages

21 villages visités

un stand info

sur 12 REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023 11

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20231129-CCPC_103_29

► Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) : sensibilisation et collectes solidaires au cœur du centre commercial Cap Costières !

La Semaine européenne de la réduction des déchets s'est déroulée dans la Galerie Cap Costières de Nîmes du 21 au 26 novembre.

Du lundi au samedi, les conseillers du tri ont tenu un stand d'information sur le tri des déchets et les gestes à adopter. Une exposition photographique sur les valorisations était proposée au public, ainsi qu'une exposition de l'Ademe sur l'industrie du textile et les conséquences de la "fast fashion".

Chaque jour, le syndicat a accueilli un invité, acteur local de la réduction des déchets, sur un stand dédié afin qu'il puisse proposer une animation :

- Nîmes métropole est intervenu sur les bonnes pratiques du compostage et sur les déchets de déchèterie.
- Philtex et le Tremplin ont proposé un stand d'information sur le devenir des vêtements déposés dans leurs colonnes à textile, en traitant également le volet social de leurs activités respectives (la réinsertion par l'activité professionnelle).
- L'association Luluzed a proposé une méthode pour "faire ses courses zéro déchet au supermarché" le vendredi du blackfriday,
- Enfin, la Ressourcerie Réa-Nîmes a proposé un atelier "réemploi" avec la confection de sacs à partir de tee-shirts usagés. Elle a clôturé la semaine par un défilé de mode au cœur de la galerie à partir de vêtements de seconde main.



Inauguration de la SERD / Nîmes

Le syndicat a également proposé des collectes solidaires pour différentes associations :

- des vêtements pour **le Tremplin, le Relais et Philtex** (boutique solidaire et réinsertion par l'emploi),
- des jouets pour **HumaNîmes et Emmaüs** (opération **Ecosystem** « Laisse parler ton cœur » pour le Noël des enfants),
- les bouchons en plastique pour l'association **Les bouchons gardois** (en faveur de personnes souffrant d'un handicap),
- les canettes pour l'association **Knet Partage** (actions en faveur d'enfants),
- les piles pour **Batribox**, dans le cadre de sa participation au **Téléthon**.

Cette semaine a été riche en échanges et a permis de renforcer les partenariats avec les acteurs locaux.



Remise des jouets aux associations / Nîmes

Laisse parler ton cœur : 1 tonne de jouets collectés

1 tonne de jouets a été collectée grâce à l'ensemble des EPCI membres ainsi qu'à leurs partenaires (mairies, écoles, médiathèques, l'Usam, Transdev, Océan...) engagés dans l'opération lancée par Ecosystem et pilotée localement par le Sitom Sud Gard. Les associations **Emmaüs et Humanîmes** ont été choisies pour assurer la distribution des jouets collectés aux jeunes gardois, à l'occasion des fêtes de Noël.





Formation au compostage / Blauzac

Formations au compostage ◀

La Communauté de communes du Pays d'Uzès a lancé une campagne de distribution de composteurs et lombricomposteurs à l'automne 2022. Ils ont été remis gratuitement avec participation obligatoire à une formation au compostage le jour du retrait.

Les conseillères du tri du Sitom Sud Gard ont dispensé ces formations lors de réunions publiques. Choix de l'emplacement, lancement et entretien courant ont été abordés. Les acquéreurs ont posé de nombreuses questions afin de lever les idées reçues.

De nouveaux supports pédagogiques et ludiques

► Exposition photographique

22 clichés réalisés par un photographe professionnel présentent les valorisations organique, matière et énergétique. Ainsi, la photographie est utilisée comme outil pédagogique pour pénétrer au cœur de l'incinérateur et du centre de tri ou encore comprendre le compostage. Ce nouvel outil est à la portée de tous les publics et de tous les âges.

La première exposition a eu lieu dans la Galerie Jules Salle à l'occasion de l'événement Biodiver'cité organisé par la ville de Nîmes. Les conseillères du tri ont reçu des classes des écoles primaires nîmoises pour des ateliers tri et compostage ainsi qu'une visite commentée de l'exposition photo.

Ce support est désormais accessible à tous les établissements scolaires, communes et EPCI du territoire. Un stand d'information et des animations



Animation autour de l'exposition photo au Musée / Ville de Nîmes

autour de l'exposition peuvent également être proposés par les conseillers du tri.

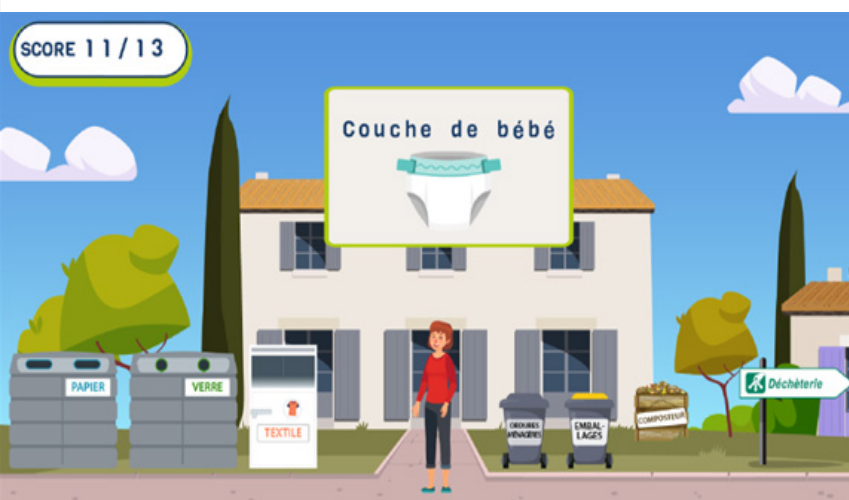
Contact : communication@sitomsudgard.fr

Jeu en ligne ◀

Un jeu a été mis en ligne courant 2022 sur la page d'accueil du site internet du Sitom Sud Gard pour tester ses connaissances sur le tri de tous les déchets.

7 exutoires sont à la disposition du joueur pour trier 20 déchets ; le score s'affiche à la fin. Les enseignants, les collectivités adhérentes et les personnes rencontrées lors de sensibilisation sont systématiquement invitées à tester ses connaissances.

www.sitomsudgard.fr



RECU EN PREFECTURE
le 04/12/2023 13
Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20231129-CCPC_103_29



REÇU EN PREFECTURE
le 04/12/2023
Application agréée E-legalite.com

Les indicateurs techniques et financiers

Les indicateurs techniques et financiers du Sitom Sud Gard de l'année 2022 sont présentés conformément aux exigences de l'annexe XIII du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015. Deux focus permettent de présenter plus particulièrement les performances des principales installations de traitement, à savoir : l'unité de valorisation énergétique Evolia et le centre de tri Valréna.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023 15

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20231129-CCPC_103_29

L'unité de valorisation énergétique Evolia



Four de l'unité de valorisation énergétique Evolia / Nîmes

Bilan d'exploitation

110 662 tonnes déchets ont été traitées par Evolia dans le cadre de la délégation de service public, dont 99 874 tonnes pour le compte du Sitom Sud Gard.

Sont traités par incinération : les ordures ménagères résiduelles, les refus de tri de Valréna et les encombrants incinérables des déchèteries.

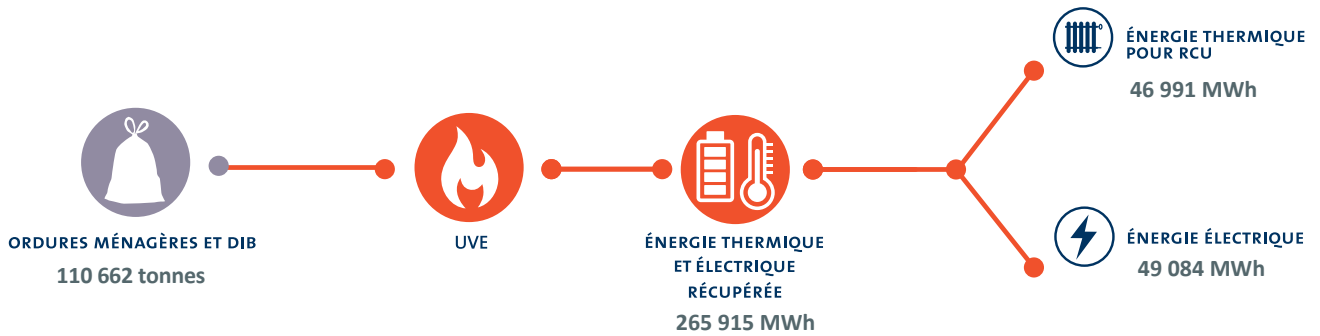
L'incinération est un élément important de la filière de valorisation des déchets car elle permet de produire et de vendre de la chaleur au réseau de chauffage urbain de la ville de Nîmes ainsi que de l'énergie électrique à Enedis.

Le taux de disponibilité de l'installation (four-chaudière) est de 90,4% ce qui représente 7 940 heures de fonctionnement. Les arrêts en 2022 sont essentiellement dus aux 2 arrêts techniques programmés pour la maintenance et à des explosions dans le four avec casse de barreaux de grille et à 2 fuites sur la chaudière.

À noter, seulement 466 tonnes d'encombrants ont été détournées en 2022 à la demande de l'exploitant lors des deux arrêts techniques annuels. L'ensemble des balles a été déstocké.

BILAN D'ACTIVITÉ EVOLIA	2020	2021	2022	Évolution
Quantités reçues (en tonnes)				
Déchets ménagers et assimilés du Sitom Sud Gard	93 284 t	94 961 t	89 492 t	-5,8%
Encombrants du Sitom Sud Gard	9 781 t	10 767 t	10 382 t	-3,6%
<i>dont tonnages détournés d'Evolia</i>	6 878 t	1 902 t	466 t	-75,5%
Total des apports du Sitom Sud Gard	103 065 t	105 728 t	99 874 t	-5,5%
DIB et déchets tiers Evolia	6 219 t	5 987 t	9 399 t	+57,0%
Dasri Evolia	3 377 t	4 247 t	3 521 t	-17,1%
Tonnages totaux réceptionnés	105 783 t	114 059 t	112 328 t	-1,5%
Quantités incinérées (en tonnes)	103 229 t	112 364 t	110 662 t	-1,5%
Mise en balles (en unités)				
Fabriquées	8 139	4 177	3 402	-18,6%
Déstockées	5 705	6 246	6 158	-1,4%
État du stock au 31 décembre	4 825	2 756	0	-100,0%

Performances énergétiques



	Énergie thermique revendue	Énergie électrique	
		revendue	consommée
2020	48 904 MWh	37 660 MWh	8 597 MWh
2021	53 403 MWh	33 403 MWh	9 412 MWh
2022	46 991 MWh	41 003 MWh	9 198 MWh

Les performances des équipements de valorisation énergétique sous forme électrique et thermique demeurent à un bon niveau grâce à la disponibilité des équipements de 90 % pour le GTA et de 92 % pour l'échangeur RCU.

Ce dernier met à disposition de l'énergie sous forme d'eau chaude pour le réseau de chauffage urbain de la ville de Nîmes. Il alimente des logements et des bâtiments administratifs tels que le CHU Caremeau, l'IUT, etc. Il est la source prioritaire d'eau chaude sanitaire et de chauffage l'hiver.

Ces moyens de valorisation énergétique, électrique et thermique permettent au site d'être classé site de cogénération.

La performance énergétique de l'installation (ratio)

2020	2021	2022
0,86	0,78	0,84

Taux de valorisation

2020	2021	2022
44 %	40%	47 %

Le **taux de valorisation** annuel de l'énergie récupérée :

$$= \frac{\text{énergie valorisée}}{\text{énergie sortie chaudière produite}}$$

Il s'agit de l'énergie produite sous forme thermique

Performances environnementales

Conformément aux exigences de l'arrêté du 20 septembre 2002, des moyens de contrôle portant sur l'ensemble des rejets atmosphériques et aqueux, et leur impact sur l'environnement sont mis en place. L'arrêté d'exploitation de l'UVE reprend et complète le dispositif par des contrôles périodiques et ponctuels supplémentaires.

Analyse/Contrôle	Périodicité	Résultats
Programme de surveillance environnementale	Annuelle "Point 18 : 24 janvier-24 mars (air et dépôts atmosphériques) 11 mai (lait)"	Campagnes de prélèvements effectuées par l'Apave (dépôts atmosphériques et concentrations dans l'air) et Biomonitor (lait) "Conclusions de l'Ineris : Les niveaux mesurés dans les différents compartiments (air, dépôts atmosphériques, lait) aux emplacements de prélèvements situés sous influence de l'installation sont inférieurs aux seuils réglementaires ou aux valeurs guides quand ils existent et/ou conformes à des niveaux que l'on peut mesurer dans un environnement urbain. Pour les dépôts, on note toutefois que l'emplacement L, situé à l'ouest du site, à proximité du parc de mâchefer présente des flux de dépôts en arsenic, nickel, chrome, manganèse et zinc largement supérieurs aux autres emplacements exposés et au témoin urbain. Ces flux sont même supérieurs pour l'arsenic et le nickel aux fonds en zone rurale et en zone urbaine. Au regard de ces résultats, il semble que le parc de mâchefer soit à l'origine de ces niveaux de concentration. Pour les concentrations dans l'air, on peut noter que si les conditions de dispersion ne sont pas satisfaisantes, les concentrations semblent être influencées par l'installation d'Evolia. Néanmoins, ces conditions restent exceptionnelles. En effet, lors de la 3 ^e période, alors que les conditions de dispersion sont dégradées, les concentrations en poussières et en métaux mesurées à l'emplacement exposé E sont supérieures à l'emplacement témoin. Pour information : conformément aux préconisations du bilan décennal, le prélèvement et l'analyse du sol et du raisin se font désormais tous les 2 et 3 ans respectivement. Les prochains prélèvements de sols et de raisins doivent avoir lieu en 2023."
Analyse des rejets gazeux	Semestrielle 21-23 mars 05-06 octobre	Les contrôles réglementaires en cheminée sont tous en deçà des valeurs de l'arrêté d'exploitation et sont en cohérence avec ces mêmes mesures en continu.
Surveillance des eaux pluviales rejetées dans le milieu naturel	Annuelle 23 novembre	Les analyses sont conformes à l'arrêté préfectoral.
Surveillance des eaux souterraines	Annuelle 26 janvier	Les résultats bactériologiques des analyses des 4 piézomètres sont exempts de trace de pollution bactérienne. Le reste des autres paramètres analysés est conforme aux résultats des mesures réalisées depuis 2004.

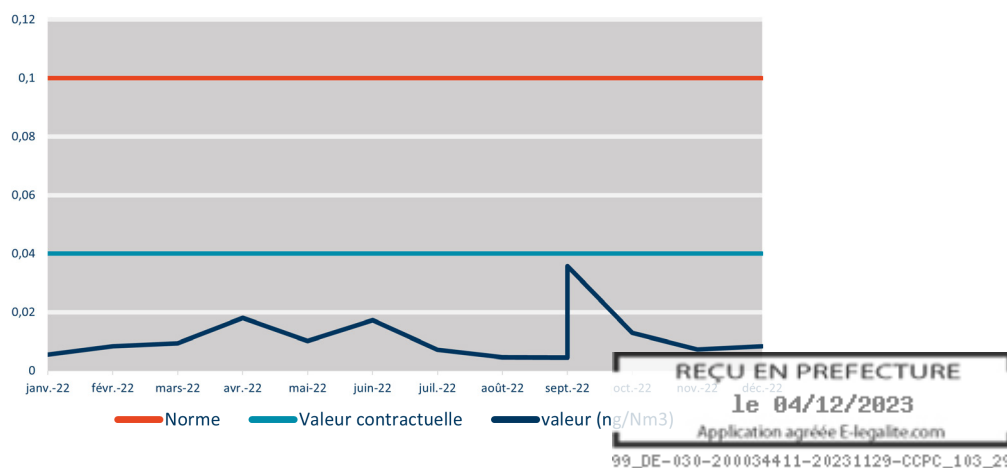
► Le suivi des rejets atmosphériques

Composants	Unités	Mesures en continu					Mesures par prélèvements					
		Norme	Engagement Evolia	2020	2021	2022	Valeur limite	Engagement Evolia	2020	2021	2022 Apave Dekra 21/03 05/10	
Poussières	mg/Nm ³	10	5	1,15	0,44	0,2	30		0,55	0,44	0	3,4
Acide chlorhydrique (HCl)	mg/Nm ³	10	7	1,53	2,62	3,72	60		4,2	5,9	5,04	5,4
Acide fluorhydrique (HF)	mg/Nm ⁴						4		0,05	0,02	0,028	0
Dioxyde de soufre (SO ₂)	mg/Nm ³	50	30	2,28	0,71	1,92	200		1,25	1,64	2,68	0,13
Monoxyde de carbone (CO)	mg/Nm ³	50	50	7,38	2,30	3,86	100		6,45	6,7	0	30,2
Oxyde d'azote (NO _x)	mg/Nm ³	200	55	49,73	48,52	48,64	400		73,7	73,8	61,6	65,7
Dioxines / furanes	ng/Nm ³						0,1	0,04	0,017	0,002	0,0045	0,022
Ammoniac (NH ₃)	mg/Nm ³			2,17	1,41	2,73	30		2,15	0,9	0,22	1,1
Métaux lourds dont Cadmium (Cd) + Thallium (Tl)	µg/Nm ³						50	30	2,21	0,27	0,11	0

L'ensemble des résultats des contrôles est très nettement en-dessous des valeurs limites d'émission.

► Dioxines et furanes

Mesure des dioxines et furanes en semi-continu en sortie de cheminée.



Résidus d'incinération

Les **Réfiom** sont transportés en camion-citerne jusqu'au centre de traitement de déchets ultimes Occitanis situé à Graulhet (81), où ils sont stabilisés puis stockés.



Bac de réception des métaux en sortie de four

Les **mâchefers** ont été réutilisés par les centres de stockage d'Espira de l'Agly (66).

Les **métaux** récupérés en sortie de four sont repris par la société Aubord Recyclage (30) qui les recycle.

	Mâchefers		Métaux		Refiom	
	Tonnage	Ratio / tonne incinérée	Tonnage	Ratio / tonne incinérée	Tonnage	Ratio / tonne incinérée
2020	18 754	182	2 249	22	3 447	33
2021	20 797	185	2 323	21	4 142	37
2022 *	19 825	179	2 618	24	4 020	36
Étude d'impact	29 090	264	-	-	4 575	42
Écart - étude d'impact	-32%	-32%	-	-	-12%	-13%

* pour 110 662 tonnes incinérées

Les ratios de production des sous-produits de l'incinération présentent une stabilité confirmée depuis le démarrage ainsi que des débits massiques annuels inférieurs aux valeurs considérées dans l'étude d'impact. Cette stabilité résulte de l'optimisation et de la fiabilisation des paramètres de combustion et du traitement des fumées.

Bilan financier

Le coût HT de l'incinération (décomposition)

	2020		2021		2022		Évolution	
	montant (HT)	incidence à la tonne	montant (HT)	incidence à la tonne	montant(HT)	incidence à la tonne	du montant	de l'incidence à la tonne
Coût de fonctionnement	12 302 323 €	119,37 €	12 684 048 €	119,97 €	13 045 698 €	130,62€/t	2,9%	+8,9%
Recettes de l'incinération (électricité, chaleur, Dasri, vide de four, mâchefers)	-4 274 627 €	-41,48 €	-4 287 814 €	-40,56 €	-5 010 387 €	-50,17 €/t	16,9%	+23,7%
<i>dont vente d'électricité</i>	-1 935 169 €	-18,78 €	-1 929 227 €	-18,25 €	-1 983 569 €	-19,86 €/t	2,8%	+8,8%
<i>dont vente de chaleur</i>	-1 146 571 €	-11,13 €	-1 185 409 €	-11,21 €	-1 175 296 €	-11,77 €/t	-0,9%	+5 %
Traitement par Evolia	8 027 696 €	77,89 €	8 396 234 €	79,41 €	8 035 311 €	80,45 €/t	-4,3%	+1,3%
TGAP	309 183 €	3,00 €	845 821 €	8,00 €	1 098 615 €	11,00 €/t	29,9%	+37,5%
Taxe Foncière	164 658 €	1,60 €	83 402 €	0,81 €	86 267 €	0,86 €/t	3,4%	+6,7%
Contribution économique territoriale	162 367 €	1,58 €	53 401 €	0,52 €	118 885 €	1,19 €/t	122,6%	+129,7%
Contribution sociale de solidarité des sociétés	-	-	8 058 €	0,08 €	-	-	-100 %	-100 %
Charges de service public d'électricité	-	-	-	-	-	-	-	-
Régularisation taxes 2020-2022	-	-	-	-	-71 321 €	-0,71 €/t	-	-
Reversement recette RCU 2016-2021	-	-	-	-	-719 895 €	-7,21 €/t	-	-
Coût total de l'incinération	8 663 904 €	84,07 €/t	9 386 916 €	88,78 €	8 547 862 €	85,59 €/t	-8,9%	-3,6%

*La TGAP est réduite grâce aux performances énergétiques et environnementales de l'usine et du fait de la certification ISO 14001 d'Evolia.

L'augmentation des recettes d'incinération, le reversement de l'intéressement lié à la vente de chaleur et les dégrèvements de taxes (CET- TF) ont permis une baisse du coût global de l'incinération malgré la hausse de la TGAP (+ 3 € / tonne entre 2021 et 2022).



86 €HT/t
Coût net à la tonne



28 €HT/hab
Coût net à l'habitant

REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023 19

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20231129-CCPC_103_29

Le centre de tri Valréna



Espace de déchargement de la collecte sélective - Centre de tri Valréna

Bilan d'exploitation

► Les emballages collectés

	Collecte sélective (PAP)	Papiers (PAV)	"Total collecte hors verre"	Cartons (déchèteries)	Total entrant CDT	Verre	Total Emballages + verre
2020	13 922 t	818 t	14 740 t	1 772 t	16 512 t	8 022 t	24 534 t
2021	13 937 t	878 t	14 815 t	2 190 t	17 005 t	8 318 t	25 324 t
2022	13 320 t	828 t	14 148 t	2 260 t	16 408 t	8 322 t	24 730 t
Évolution	-4,4%	-5,8%	-4,5%	+3,2%	-3,5%	0,05%	-2,3%

Taux de freinte :
1,24 %
Taux de valorisation :
77 %.

Le tonnage total collecté entrant au centre de tri baisse de 3,5 % en 2022. Les flux « emballages » et « papiers » diminuent (respectivement -4,4 % et -5,8 %) alors que le flux « cartons » augmente de 3,2 %.

► Les emballages triés

	Papiers (JRM + GM)	Emballages cartons	Emballages plastiques rigides	Emballages ferreux	Briques alimentaires	Emballages plastiques souples	Emballages non-ferreux	Total (hors verre)
2020	3 946 t	5 248 t	1 585 t	617 t	211 t	219 t	102 t	11 927 t
2021	4 193 t	5 967 t	1 628 t	527 t	188 t	255 t	126 t	12 885 t
2022	4 267 t	6 116 t	1 314 t	456 t	161 t	211 t	126 t	12 650 t
Évolution	+1,8%	+2,5%	-19,3%	-13,6%	-14,7%	-17,3%	-0,2%	-1,8%

À noter : l'ensemble des emballages sont expédiés chez des recycleurs situés en France ou en Europe.

Le tonnage global trié baisse légèrement entre 2021 et 2022 (-1,8 %). Seuls les emballages en carton et les papiers connaissent une augmentation en 2022 (respectivement +2,5 % et +1,8 %).

Les performances du tri

	CITEO*			Sitom Sud Gard 2022
	National	Occitanie	Gard	
Emballages légers	19,8 kg/hab	20,8 kg/hab	20 kg/hab	27,2 kg/hab
Verre	33,9 kg/hab	34,3 kg/hab	32 kg/hab	27,0 kg/hab
<i>Total emballages triés</i>	<i>53,7 kg/hab</i>	<i>55,1 kg/hab</i>	<i>52 kg/hab</i>	<i>54,1 kg/hab</i>
Papiers	15,3 kg/hab	16,1 kg/hab	14,9 kg/hab	13,8 kg/hab
<i>Total triés</i>	<i>69 kg/hab</i>	<i>71,2 kg/hab</i>	<i>66,9 kg/hab</i>	<i>68,0 kg/hab</i>

*données 2021 pour le verre et les emballages et 2020 pour le papier

Les performances du Sitom Sud Gard sont satisfaisantes pour les emballages mais restent perfectibles pour le verre et les papiers.

Citeo a réalisé une campagne de caractérisations des OMR (Cepom) en 2021. La part d'emballages et papiers présente dans les OMR est de 52,3 kg/habitant/an en Occitanie, et 54 kg/habitant/an au national, ce qui représente un potentiel valorisable important.

Le refus de tri

Taux moyen de refus de tri : 10,6 Kg/habitant
soit - 10,2 % par rapport à la moyenne nationale de 11,8 Kg/habitant (Citeo 2021)

	Tonnage	Taux	Ratio
2020	4 075 t	25%	13,2 kg/hab
2021	4 111 t	24%	13,3 kg/hab
2022	3 271 t	20%	10,6 kg/hab
Évolution	-20,4%	-17,5%	-20,2%

La baisse de tonnage de refus de tri observée en 2022 est liée à une amélioration de la qualité des collectes sélectives.

À l'entrée du centre de tri, 3 827 kg de DEEE et 360 kg de bacs de collecte ont été écartés.

► Coût du refus de tri (€HT)

	Coût incinération	Recettes matériaux triés	Coût total
2020	84,08 €/t	242,71 €/t	326,79 €/t
2021	91,98 €/t	278,51 €/t	370,49 €/t
2022	85,21 €/t	314,46 €/t	399,67 €/t

1 tonne de refus de tri coûte 400 €HT



Erreurs de tri retirées au dépotage d'une collecte / Nîmes

REÇU EN PREFECTURE
le 04/12/2023 21
Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20231129-CCPC_103_29

Bilan financier

	2020 (HT)	2021 (HT)	2022 (HT)	Évolution
Coût de tri	2 412 907 €	2 593 191 €	2 515 483 €	-3%
Coût des caractérisations	6 945 €	5 988 €	4 345 €	-27,4%
Redevance sur apports extérieurs	-512 433 €	-404 226 €	-525 911 €	+30,1%
Subvention Ademe	-105 144 €	-105 144 €	-105 144 €	0%
Coût des archives	-	1 043 €	1 084 €	+4%
Coût facturé par le centre de tri	1 802 275 €	2 090 852 €	1 889 857 €	-9,6%
<i>en € / tonne entrante</i>	109,15 €	122,95 €	115,18 €	-6,3%
<i>en € / tonne triée</i>	150,59 €	161,75 €	149,09 €	-7,8%
Frais de structure	47 656 €	54 081 €	50 598 €	-6,4%
Frais Covid	19 231 €	-	-	-
Coût refus de tri	340 935 €	376 969 €	302 069 €	-19,9%
Coût total du tri	2 210 098 €	2 521 902 €	2 242 524 €	-11,1%
<i>en € / tonne entrante</i>	133,85 €	148,30 €	136,67 €	-7,8%
<i>en € / tonne triée</i>	184,67 €	195,10 €	176,91 €	-9,3%
Revente des matériaux	652 156 €	1 450 110 €	1 827 067 €	+26%
Soutien Citeo (emballages + papiers)	3 355 471 €	3 286 076 €	3 332 546 €	+1,4%
Total Recettes	4 007 626 €	4 736 185 €	5 159 614 €	+8,9%
<i>en € / tonne entrante</i>	242,71 €	278,51 €	314,46 €	+12,9%
<i>en € / tonne triée</i>	334,86 €	366,39 €	407,05 €	+11,1%
Coût aidé du tri	-1 797 529 €	-2 214 283 €	-2 917 089 €	+31,7%
<i>en € / tonne entrante</i>	-108,86 €	-130,21 €	-177,78 €	+36,5%
<i>en € / tonne triée</i>	-150,19 €	-171,30 €	-230,13 €	+34,3%
Bilan financier	-5,81 €/hab	-7,16 €/hab	-9,45 €/hab	+32,1%

Avec les nouveaux contrats de tri passés par Paprec, la redevance perçue par le syndicat sur les apports extérieurs a augmenté (+ 30,1 %) et a induit une baisse du coût du tri (- 9,6 %). Parallèlement, les frais de structure ont légèrement baissé. Le coût des refus de tri a quant à lui baissé, dans les mêmes proportions que les tonnages de refus.

On observe une forte augmentation de la revente de tous les matériaux (+ 26,0 %) liée à la conjoncture économique (augmentation des cours des matières premières et du pétrole).

Les soutiens Citeo augmentent légèrement du fait de l'augmentation des tonnages d'emballages triés en 2021 (rappel : versement des soutiens à n+1 pour les emballages et n+2 pour les papiers).

Le bilan financier du tri présente en 2022 une hausse des recettes de l'ordre de 8,9 %, avec une recette par habitant de 9,45 € contre 7,16 € en 2021.



Balles de plastique prêtes à l'expédition au centre de tri Valréna / Nîmes

REÇU EN PREFECTURE
le 04/12/2023 23

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20231129-CCPC_103_29

Les indicateurs techniques



► Bilan des tonnages enlevés par flux de déchets

Le gisement de déchets collectés et traités a baissé de 3,2 % et de 20,2 kg par habitant et par an.

	Nombre total d'habitants	OMR	Recyclables secs hors verre	Verre	Déchèteries	Déchets de voirie	Total
2020	309 267 hab	86 644 t	14 740 t	8 022 t	82 271 t	5 271 t	196 948 t
2021	309 341 hab	87 364 t	14 815 t	8 318 t	91 525 t	5 987 t	208 009 t
Tonnages 2022	308 606 hab	84 355 t	14 148 t	8 322 t	89 062 t	5 402 t	201 289 t
Évolution	-0,2%	-3,4%	-4,5%	+0,05%	-2,7%	-9,8%	-3,2%

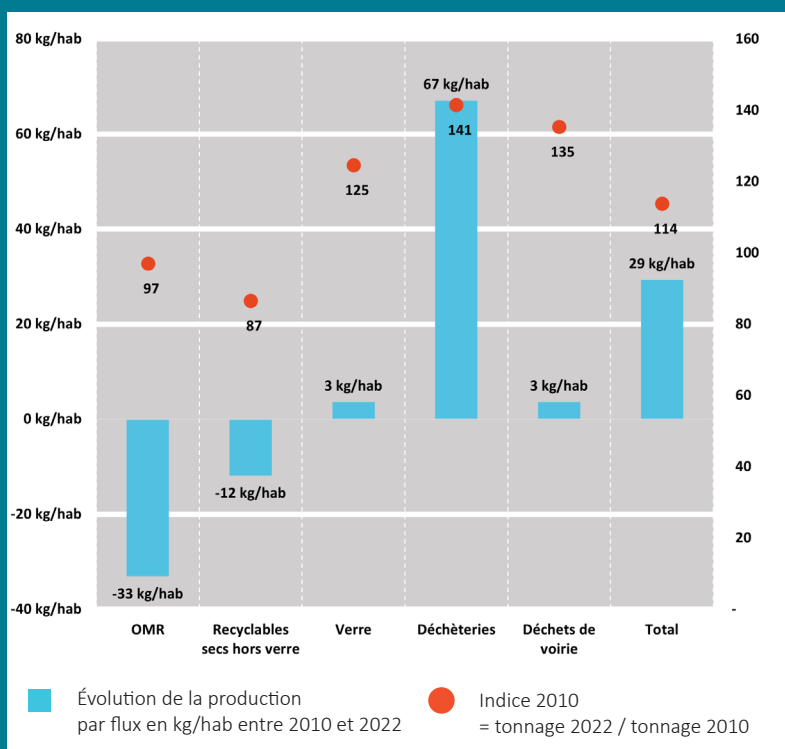
2020	309 267 hab	280,2 kg/hab	47,7 kg/hab	25,9 kg/hab	266,0 kg/hab	17 kg/hab	636,8 kg/hab
2021	309 341 hab	282,4 kg/hab	47,9 kg/hab	26,9 kg/hab	295,9 kg/hab	19,4 kg/hab	672,4 kg/hab
Ratio 2022	308 606 hab	273,3 kg/hab	45,8 kg/hab	27,0 kg/hab	288,6 kg/hab	17,5 kg/hab	652,3 kg/hab

* source : SINOE / ADEME
Enquête nationale ADEME 2019 - Référentiel national 2019 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2018)

Ratio Occitanie*	5 933 234 hab	268 kg/hab	53 kg/hab	31 kg/hab	253 kg/hab	nc	621 kg/hab
Ratio Gard*	748 437 hab	282 kg/hab	47 kg/hab	30 kg/hab	331 kg/hab	nc	700 kg/hab

La production d'ordures ménagères résiduelles a baissé de 3,2 %, soit une baisse de 9,1 kg par habitant. Le ratio est inférieur à celui observé dans le Gard. Le verre a très légèrement progressé (+ 0,05 % et + 0,1 kg par habitant) alors que la collecte des emballages et papiers a baissé (- 4,5 % / -2,0 kg/habitant). Les déchèteries connaissent une baisse de 2,7 % et de 7,3 kg par habitant avec une baisse de la majorité des tonnages.

La prévention des déchets sur la période 2010-2022

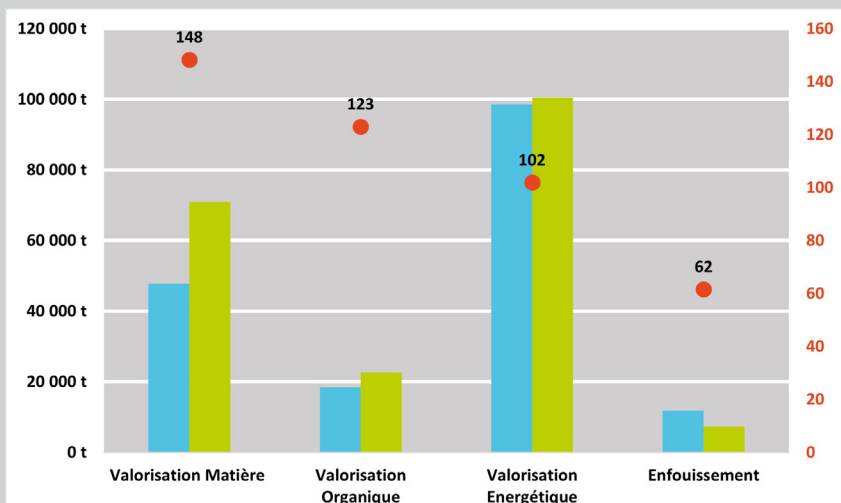


En 12 ans, le gisement des déchets augmente de près de 14 % et de 29 kg par habitant, marqué de fortes disparités selon les flux.

Ainsi, depuis 2010, le flux des OMR diminue de près de 3 % et de 33 kg par habitant, mais avec des tonnages du même ordre de grandeur du fait de l'augmentation démographique (+ 9 %). Les emballages ménagers baissent de près de 12 kg par habitant et de 13 % en tonnages, notamment du fait de la baisse des papiers. Le verre est en augmentation : + 3 kg par habitant et 25 % en tonnage.

Le flux déchèteries augmente fortement (+ 67 kg par habitant et + 41 %), témoignant d'une fréquentation en hausse depuis 2010. Le gisement global a augmenté de 14 % tandis que la population a augmenté de 9 %, soit une hausse de la production par habitant de 5 % en 12 ans.

Le traitement des déchets sur la période 2010-2022



Les modes de valorisation ont évolué depuis 2010, avec une forte baisse de la part enfouie (- 38 %) au profit d'une valorisation matière (+ 48 %), organique (+ 23 %) et énergétique (+ 2 %).

Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés (base 100 en 2010)

■ Tonnages 2010
■ Tonnages 2022
● Indice 2010 = tonnage valorisé 2022 / tonnage valorisé 2010

Détail des filières de déchèteries

Dans le Gard, le ratio de déchets collectés en déchèterie hors gravats est de 331 kg par habitant (source Sinoe – Ademe 2019) contre 191 kg pour le territoire du Sitom Sud Gard.

Types de déchets	2020		2021		2022			Évolution 2021-2022	
	kg/hab	€/tonne	kg/hab	€/tonne	Tonnage	kg/hab	€/tonne	kg/hab	€/tonne
Gravats	85	10,30	101	10,23	30 150	98	10,43	-3,1%	+2%
Cartons	6	39,83	7	40,68	2 260	7	42,53	+3,5%	+4,5%
		-94,95		-137,10			-121,54	+3,7%	-11,4%
	0,01	84,18	0,01	91,69	-	-	-	-100%	-
Ferrailles	9	-122,47	9	-249,91	2 547	8	-201,22	-6,05%	-19,5%
Bois	27	89,73	29	86,08	8 741	28	91,46	-3,3%	+6,2%
DEA	6	-127,74	9	-79,07	3 038	10	-84,09	+3,92%	+6,3%
Plâtre	6	98,43	8	98,86	2 287	7	106,74	-4,3%	+8%
DEEE	6	-70,85	7	-71,74	1 899	6	-78,11	-7,1%	+8,9%
Pneus	0,2	-	0,2	-	68	0,2	-	+25,2%	-
Batteries	0,03	-453,26	0,03	-532,29	6	0,02	-573,55	-31,4%	+7,8%
Piles	0,03	-	0,05	-	10	0,03	-112,04	-29,7%	-
Cartouches d'imprimante	0,003	-	0,002	-	1,1	0,004	-	+135,1%	-
Textiles	2	-39,71	2	-54,49	777	3	-39,20	+39,4%	-28,1%
Protoxyde d'azote	-	-	0,05	11 687,50	3	0,01	10778,17	-80,4%	-7,8%
Déchets verts	71	30,27	72	28,81	22 612	73	46,51	+1,2%	+61,5%
Encombrants incinérables	32	84,18	35	91,75	10 382	34	85,23	-3,3%	-7,1%
DDS	0,8	704,93	0,6	866,67	184	0,6	774,56	-0,4%	-10,6%
DDS EcoDDS	0,6	-177,43	0,7	-148,16	225	0,7	-134,94	-0,4%	-8,9%
Huiles de vidange	0,4	-	0,4	-	114	0,4	-	-2%	-
Encombrants non incinérables	13	122,24	15	156,79	3 758	12	178,11	-18,7%	+13,6%
Total	266	30,14	296	29,51	89 062	289	33,45	-2,5%	+13,4%

■ Valorisation matière

■ Valorisation organique

■ Valorisation énergétique

■ Enfouissement

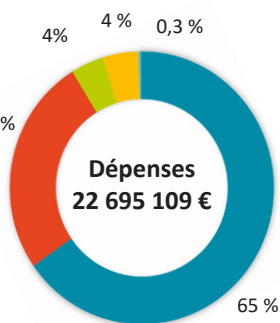
Les indicateurs financiers



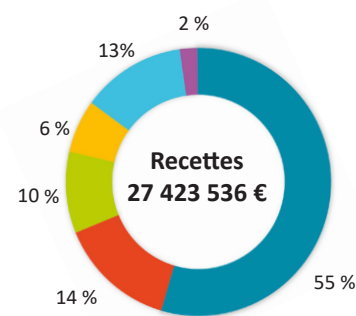
Le bilan financier

fonctionnement

Dépenses	22 695 109 €
Prestations de service	14 845 999 €
Reversement subventions et produits de ventes	5 877 075 €
Charges de personnel	918 640 €
Autres charges générales	995 507 €
Opérations d'ordre dont dotations aux amortissements	57 889 €

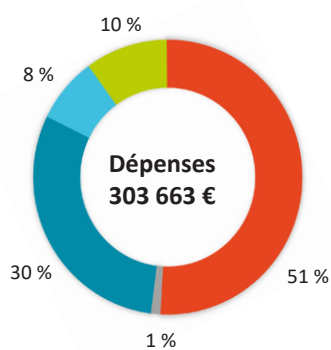


Recettes	27 423 536 €
Refacturation prestations de service	14 989 009 €
Subventions + REP	3 914 769 €
Vente de produits	2 695 618 €
Cotisations adhérents	1 759 054 €
Résultat reporté de fonctionnement n-1	3 477 702 €
Autres produits de gestion	587 384 €

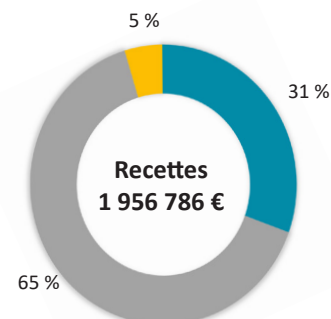


investissement

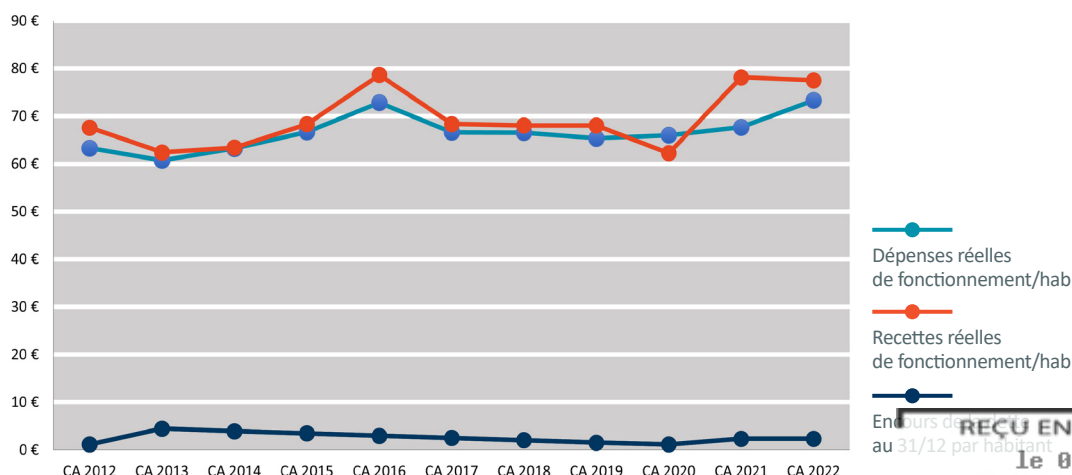
Dépenses	303 663 €
Remboursement emprunt	154 852 €
Immobilisations incorporelles	3 450 €
Immobilisations corporelles	91 850 €
Immobilisations incorporelles (autres)	23 482 €
Opérations d'ordre	30 029 €



Recettes	1 956 786 €
Réserves	600 000 €
Emprunt	0 €
Report n-1	1 267 469 €
Opérations d'ordre	89 317 €

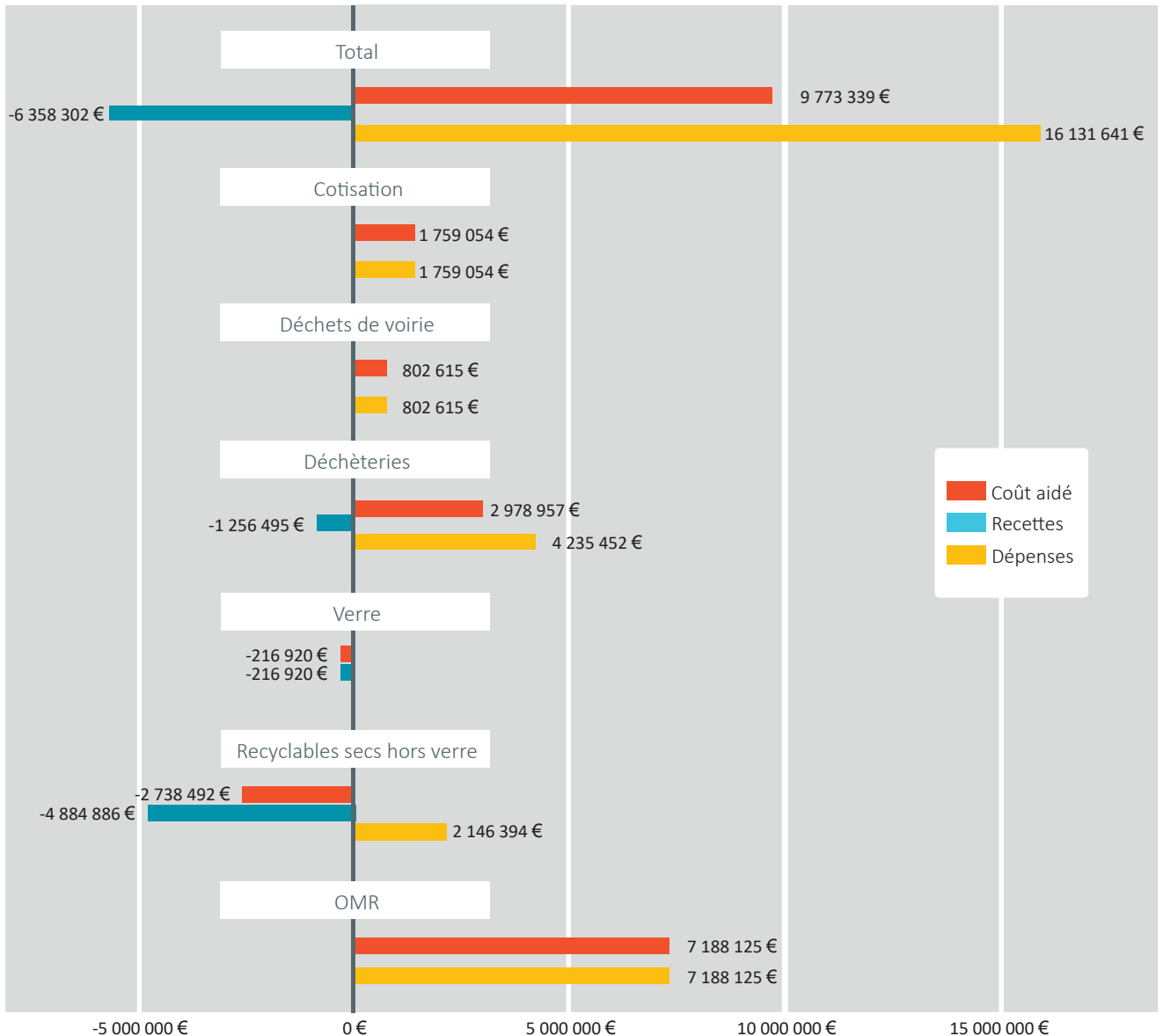


Évolution des dépenses et recettes



► Coût aidé global (traitement, transport et cotisation)

Le coût aidé global prend en compte les dépenses de traitement et les recettes dont les soutiens des éco-organismes (soutiens 2021 versés en 2022, sauf D3E et EcoDDS) et la revente des matériaux et la cotisation.



► Coût aidé global (traitement et cotisation)

	OMR	Recyclables secs hors verre	Verre	Déchèteries	Déchets de voirie	Cotisation	Total
Dépenses	7 188 125 €	2 146 394 €	-	4 235 452 €	802 615 €	1 759 054 €	16 131 641 €
Recettes	-	-4 884 886 €	-216 920 €	-1 256 495 €	-	-	-6 358 302 €
Coût aidé	7 188 125 €	-2 738 492 €	-216 920 €	2 978 957 €	802 615 €	1 759 054 €	9 773 339 €
<i>Évolution</i>	-10,5%	+36,6%	+25,6%	+10,3%	+12,4%	-0,2%	-11,4%
Coût par habitant	23,29 €	-8,87 €	-0,70 €	9,65 €	2,60 €	5,70 €	31,67 €
<i>Évolution</i>	-10,3%	+37%	+25,9%	+10,6%	+12,6%	0%	-11,2%
Coût à la tonne	85,21 €	-193,57 €	-26,07 €	33,45 €	148,58 €	8,74 €	48,55 €
<i>Évolution</i>	-7,4%	+43,1%	+25,5%	+13,4%	+24,5%	+3,1%	-8,5%

On observe une baisse du coût aidé global de 11,4 % par rapport à 2021 majoritairement due à la baisse du coût de valorisation des recyclables secs et du verre (778 500 € de recettes en plus par rapport à 2021, soit + 36% de hausse) et de l'incinération (impact de la hausse de la TGAP modéré grâce aux recettes d'intéressement) conséquence un coût aidé de 31,67 € par habitant soit une baisse de 4,01 € par habitant par rapport à 2021.

aidé à la tonne baisse dans les mêmes proportions.

Coût par habitant et par tonne

► Coût aidé (€HT)



OMR	Recyclables secs hors verre	Verre	Déchèteries	Déchets de voirie	Cotisation	Total
-----	-----------------------------	-------	-------------	-------------------	------------	-------

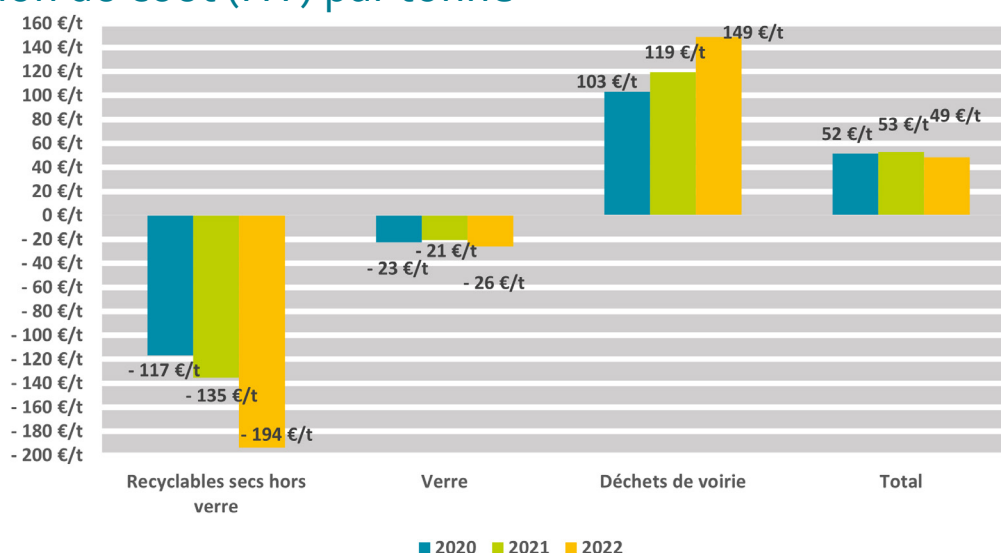
Coût en €/tonne

2020	84,08	-116,67	-22,50	30,14	103,32	8,95	51,65
2021	91,98	-135,28	-20,77	29,51	119,31	8,48	53,06
2022	85,21	-193,57	-26,07	33,45	148,58	8,74	48,55

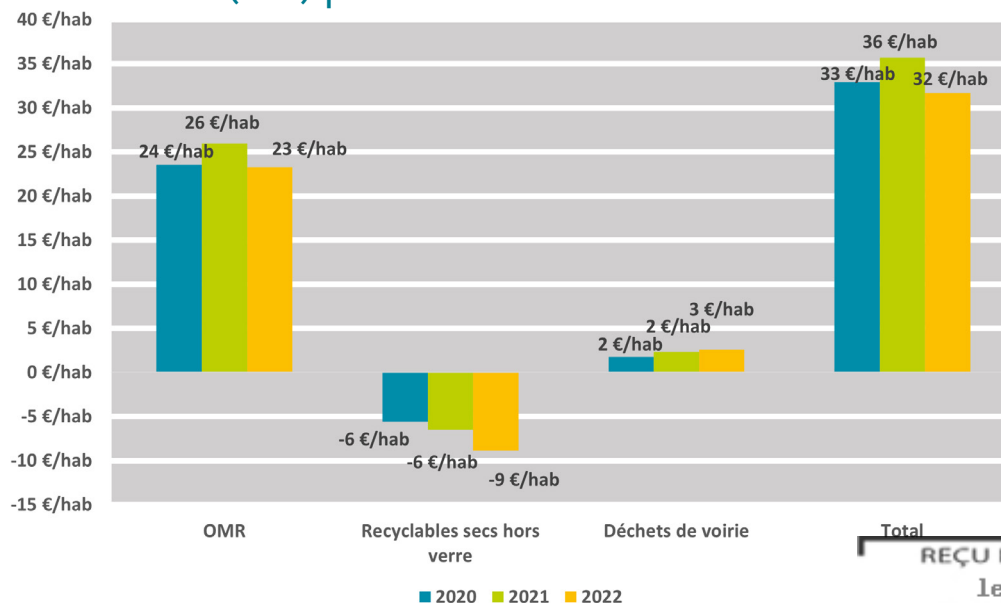
Coût en €/habitant

2020	23,56	-5,56	-0,58	8,02	1,76	5,70	32,89
2021	25,98	-6,48	-0,56	8,73	2,31	5,70	35,68
2022	23,29	-8,87	-0,70	9,65	2,60	5,70	31,67

► Évolution du coût (HT) par tonne



► Évolution du coût (HT) par habitant



Les objectifs 2023

La réduction des refus de tri

En 2022, nous nous étions fixé comme objectif de réduire le taux de refus de tri à 20%. Grâce aux actions de prévention et de sensibilisation menées par les conseillères du tri, l'objectif a été atteint puisque nous affichons un taux moyen de 19,9% sur l'année.

Pour 2023, nous nous efforcerons de stabiliser ce taux.

Les nouveaux contrats des installations de traitement

> 2023 sera l'année du choix du nouveau délégataire qui aura en charge l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique avec des enjeux forts en termes de production thermique et énergétique.

> Une assistance à maîtrise d'ouvrage va être sélectionnée en vue de la préparation du nouveau contrat d'exploitation du centre de tri. L'équipe du Sitom Sud Gard reste mobilisée pour répondre aux enjeux et projets à venir.

GISEMENT DES DÉCHETS

2022

201 289 tonnes

308 806 habitants

652 kg/hab

31,67 €/hab

DÉCHETS

Ordures ménagères résiduelles
84 355 tonnes

Déchets de voirie
5 402 tonnes

Déchèteries
89 062 tonnes

Recyclables secs hors verre
14 148 tonnes

Verre
8 322 tonnes



42%

85€/t



3%

149€/t



44%

33€/t



7%

-194€/t



4%

-26€/t

EXUTOIRES

UVE Evolia
99 874 tonnes



Centre d'enfouissement
31 138 tonnes



14%

Sites de compostage
22 612 tonnes



Centre de tri Valréna
16 408 tonnes



Refiom (cendre)
4 020 t

Mâchefer
19 825 t



Refus de tri
3 271 t



Métaux
2 618 t



VALORISATION

Valorisation énergétique
100 397 tonnes



44%

Valorisation organique
22 612 tonnes



10%

Valorisation matière
73 143 tonnes



32%



Chaleur RCU
46 991 MWh



Électricité
41 003 MWh



6%
Papiers
4 267 tonnes



23%
Emballages + verre
16 731 tonnes



71%
Matériaux
52 145 tonnes

- Flux de collecte
- Valorisation énergétique
- Valorisation matière

- Valorisation organique
- Enfouissement
- % filière traitement

GLOSSAIRE

Agence de la transition écologique, anciennement Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	ADEME
Organisme privé spécialisé notamment dans le domaine des analyses environnementales	APAVE
Communauté de communes	CC
Communauté d'agglomération	CA
Contribution économique territoriale	CET
Collecte sélective	CS
Déchets d'activités de soins à risques infectieux (ex. déchets médicaux)	DASRI
Déchets diffus spécifiques (déchets dangereux des ménages)	DDS
Eco-organisme privé agréé pour le tri des déchets dangereux des ménages	EcoDDS
Déchets d'éléments d'ameublement	DEA
Déchets d'équipements électriques et électroniques	DEEE
Déchets industriels banals	DIB
Déchets des ménages et assimilés	DMA
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	DREAL
Déchets végétaux	DV
Emballage pour liquide alimentaire (ex. brique de lait)	ELA
Établissement public de coopération intercommunale	EPCI
Gros électroménagers froid ou hors-froid	GEM F/HF
Gros de magasin (papiers-cartons mêlés)	GM
Institut national de l'environnement industriel et des risques	INERIS
Journaux, revues, magazines (papiers)	JRM
Ordures ménagères résiduelles	OMR
Petits appareils ménagers	PAM
Porte-à-porte (collecte)	PAP
Point d'apport volontaire (ex. colonne à verre)	PAV
Polyéthylène (ex. film étirable)	PE
Polypropylène (ex. gobelet, barquette)	PP
Polyéthylène téréphtalate (ex. bouteille alimentaire)	PET
Polyéthylène haute densité (ex. bidon opaque)	PEHD
Réseau de chauffage urbain	RCU
Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères	REFIOM
Responsabilité élargie des producteurs (ex. reprise en magasin)	REP
Recyclables secs des ordures ménagères (collecte sélective, emballages et papiers)	RSOM
Taxe foncière	TF
Taxe générale sur les activités polluantes	TGAP
Unité de valorisation énergétique, incinérateur	UVE



Sitom Sud Gard
150 rue Louis Landi - «L'Axiome»
30900 Nîmes
sitomsudgard.fr

contact@sitomsudgard.fr
facebook.com/sitomsudgard

Rapport d'activité au format numérique
Diffusion : Sitom Sud Gard
Directeur de la publication : Richard Tibérino
Rédaction : services du Sitom Sud Gard
Graphisme et maquettage : Service communication Sitom Sud Gard
Crédits photos : Sitom Sud Gard ; Florent Gardin ; Patrice Blot (vues du ciel) ; Société DV2E (caractérisation OMR)





Syndicat intercommunal de la valorisation et
du traitement des déchets ménagers

150 rue Louis Landi - L'axiome
30900 Nîmes
04 66 04 71 50

www.sitomsudgard.fr / facebook.com/sitomsudgard



99_DE-030-200034411-20231129-CCPC_103_29